SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Conseil communal du 28/10/2026

Réponse à l'interpellation n°36 :
« Surcharge électrique au Lycée Guy Cudell consécutive à des travaux de voirie ;
Interpellation introduite par M. MOUHSSIN Ahmed, Conseiller communal Ecolo/Groen »
(ordre du jour complémentaire)

Le Conseil prend connaissance.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Juste avant la rentrée scolaire, Sibelga est intervenu dans la cabine haute tension située rue Braemt. Il ne s'agissait donc pas de travaux de voirie, mais bien d'une intervention sur les installations électriques. Lors de la remise sous tension, une manœuvre n'a pas été effectuée correctement par les techniciens, entraînant une hausse de la tension jusqu'à 400 volts, au lieu des 230 volts habituels.

Cet incident a provoqué des dégâts importants dans les installations électriques du Lycée Guy Cudell. Plusieurs équipements ont été touchés, notamment les luminaires, les blocs d'éclairage de secours, le système de détection incendie, la chaudière, la ventilation, les pompes de relevage, l'ascenseur, les panneaux photovoltaïques ainsi que certains équipements informatiques.

Concernant les réparations, nous avons sollicité des offres de prix auprès des entreprises chargées de l'entretien de nos installations, en fonction des différents corps de métier concernés.

À ce stade, les réparations portant sur la remise en service du système de détection incendie, le remplacement des luminaires, des éclairages de secours et de la gestion de l'éclairage de la salle de sport, ainsi que le remplacement de l'alimentation et de la batterie du système d'ouverture de la porte d'entrée, sont estimées à environ 54 000 euros.

Nous attendons encore deux offres de prix concernant les réparations de la chaudière et de la ventilation. Par ailleurs, un marché public doit être lancé pour le remplacement du revêtement de sol de la salle de sport. Le montant de ces travaux n'est pas encore connu.

En ce qui concerne les pompes de relevage, l'intervention de Sibelga a également endommagé deux panneaux de commande situés dans les tableaux électriques. Lorsque l'inondation de la salle de sport est survenue peu après l'incident, les pompes n'ont donc pas pu fonctionner correctement pour évacuer l'eau. Le remplacement des panneaux de commande sera organisé dans le cadre d'un marché public. Dans l'intervalle, les pompes continuent à fonctionner en mode manuel.

Sur le plan des assurances et des responsabilités, nous avons pris contact avec Sibelga et avec les assurances dès la constatation de l'incident. Sibelga a confirmé le principe de l'indemnisation des réparations après leur exécution par le maître d'ouvrage, et un dossier de plainte a bien été ouvert auprès de ses services. Du côté des assurances, le dossier est en attente de l'ensemble des devis afin de pouvoir être examiné dans sa globalité.

À ce jour, le courant électrique est rétabli et les panneaux photovoltaïques, l'ascenseur ainsi que les pompes de relevage sont en service. À la suite de l'inondation de la salle de sport, les mesures nécessaires ont également été prises pour évacuer l'eau et installer des déshumidificateurs afin de permettre le séchage du local.

Deux marchés publics sont actuellement en préparation : l'un pour le remplacement du revêtement de sol de la salle de sport et l'autre pour le remplacement des équipements électriques endommagés, notamment les lumi-

naires, les blocs de secours, les systèmes d'accès et les équipements liés aux pompes.

Pour le chauffage et la ventilation, les interventions nécessaires seront organisées dès que les vérifications et les offres de réparation permettront de préciser les travaux à réaliser.

S'agissant plus particulièrement du chauffage, la société qui assure la maintenance de nos installations dans le cadre du marché 2026 nous a transmis un premier devis de 3 282,73 euros TVAC. Celui-ci prévoit le remplacement de l'électrovanne gaz, des joints et des raccordements nécessaires, ainsi que la main-d'œuvre et les tests d'étanchéité.

Il convient toutefois de préciser que cette intervention constitue une première étape. Selon la société de maintenance, les dégâts pourraient être plus importants. Le remplacement des pièces identifiées doit permettre de tenter de redémarrer l'installation et de poursuivre les vérifications afin de déterminer si d'autres composants ont également été endommagés. À ce stade, nous ne pouvons donc pas encore confirmer le coût total des réparations ni la date de remise en service du chauffage.

Pour la ventilation, nous envisageons de faire appel à une société spécialisée afin de réaliser un diagnostic des trois locaux techniques concernés. Le coût estimé de cette mission est de 2 000 euros TVAC, hors réparations. Un bon de commande devra être engagé et la procédure à suivre sera convenue avec la Caisse. Ce diagnostic permettra de préciser les dégâts, les réparations nécessaires, leur coût et les délais d'intervention.

Concernant les conséquences pour l'établissement, les premières perturbations ont principalement concerné le fonctionnement des équipements informatiques et l'interruption temporaire de l'alimentation électrique. À présent, les difficultés les plus importantes concernent les activités sportives, en raison de l'inondation de la salle de sport, ainsi que l'absence de chauffage, qui reste d'actualité.

Il faut également souligner que le bâtiment est équipé de dispositifs de protection contre les incidents électriques, notamment les surtensions liées à la foudre ou à d'autres phénomènes de survoltage. Ces protections ont contribué à limiter les dégâts, sans toutefois pouvoir empêcher ceux occasionnés par cet incident.

Enfin, concernant les délais de remise en état, nous estimons pouvoir résoudre la majorité des problèmes d'ici janvier 2027. Cette échéance reste néanmoins indicative. Les délais sont notamment liés aux procédures administratives, à l'indisponibilité du budget 2026, à l'obtention des accords de tutelle nécessaires aux marchés publics et à la validation des bons de commande. Ils dépendront également des résultats des diagnostics et des éventuelles difficultés rencontrées lors de la passation et de l'exécution des marchés.

Notre priorité reste de rétablir pleinement le fonctionnement des installations, de permettre la reprise normale des activités scolaires et sportives et de garantir la sécurité et le confort des élèves et du personnel.

Nous continuerons à suivre ce dossier avec attention, en coordination avec les entreprises concernées, Sibelga et les assurances, afin que les réparations puissent être réalisées dans les meilleurs délais et que l'indemnisation des dégâts puisse aboutir.

Je vous remercie pour votre attention.